



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2025-1292

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

**Arrêté complétant le numérotage des immeubles sis en bordure du chemin des Midoleries.**

Le Maire de Dreux, Conseiller régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2213.28,

**VU** l'arrêté n°ARR2024-625 du 28 juin 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au numérotage du chemin des midoleries,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Le propriétaire dont il s'agit se verra attribuer les numéros suivants :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéros attribués
██████████ 15 chemin des Midoleries 28100 DREUX	BX 306	N°15

**ARTICLE 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de DREUX, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de service de la police municipale et Directeur de la prévention et des risques urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques à ORLÉANS, Messieurs les Directeurs de la poste, de la Société ORANGE et de la Direction générale des finances publiques.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 11 DEC. 2025

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à l'occupation du  
domaine public



Sébastien LEROUX

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

notifié le  
Accusé de réception en préfecture  
N°20251211-ARR2025-1292-AR  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025